



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la
Séance du vendredi 20 juin 2014

→ ELECTION DES DELEGUES EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire a ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil et a constaté que la condition de quorum posée à l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'Article R 133 du Code Electoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgés et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Danielle COVAREL, Robert TRUCHET, Ludivine VIALLET et Jérôme RAYMOND.

Le Maire a indiqué que, conformément à l'Article L 284 du Code Electoral, le Conseil Municipal devait élire un délégué et trois suppléants.

Après le vote du dernier Conseiller, le Président a déclaré le scrutin clos.

ELECTION DES DELEGUES : résultats du 1^{er} tour de scrutin.

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.
- Nombre de votants : 11.
- Nombre de suffrages nuls : 0.
- Nombre de suffrages exprimés : 11.
- Majorité absolue : 06.

A obtenu : Monsieur Robert TRUCHET : 11 voix.

Monsieur Robert TRUCHET a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

ELECTION DES SUPPLEANTS : résultats du 1^{er} tour de scrutin.

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.
- Nombre de votants : 11.
- Nombre de suffrages nuls : 0.
- Nombre de suffrages exprimés : 11.
- Majorité absolue : 06.

A obtenu : Monsieur Gabriel COSTE : 11 voix.

A obtenu : Madame Danielle COVAREL : 11 voix.

A obtenu : Monsieur Claude CHAMPLONG : 10 voix.

Monsieur Gabriel COSTE a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

Madame Danielle COVAREL a été proclamée élue au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Claude CHAMPLONG a été proclamé élu au 1^{er} tour, et a déclaré accepter le mandat.

→ **CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux réalisés sur route départementale, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général.

→ **SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 50 € pour un voyage scolaire.

Saint-Pancrace, le 24 juin 2014

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Gabriel COSTE